

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne verbale «ROAD EFFICIENCY» — Demande d'enregistrement n° 15 814 536

Décision attaquée: Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 23 octobre 2018 dans l'affaire R 2701/2017-5

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens y compris ceux exposés lors de la procédure devant la chambre de recours.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 26 décembre 2018 — C&A/EUIPO (#BESTDEAL)

(Affaire T-753/18)

(2019/C 65/60)

Langue de la procédure: le français

Parties

Partie requérante: C&A AG (Zug, Suisse) (représentant: P. Koch Moreno, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse: Demande de marque de l'Union européenne figurative #BESTDEAL de couleur blanche — Demande d'enregistrement n° 17 681 826

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 26 octobre 2018 dans l'affaire R 1234/2018-2

Conclusions

La requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- déclarer les motifs du recours bien fondés et annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens en cas de comparution dans la présente procédure.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) n° 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil;
 - Violation du principe de sécurité juridique et d'égalité de traitement.
-